

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : DESSIN
TECHNIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 614201U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11/04/2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : DESSIN TECHNIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de respecter les règles et les normes de représentation des trois vues d'une pièce ;
- ◆ de maîtriser les règles fondamentales de la cotation ;
- ◆ de décrire et d'analyser, pour l'Antiquité et le Moyen Age, les particularités de fabrication et des styles du mobilier.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

en français,

- ◆ de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
 - ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne ;

en mathématiques,

- ◆ de maîtriser le système de numération en base 10 ;
- ◆ d'opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- ◆ de reconnaître et de différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Atelier de dessin technique	CT	S	64
Histoire des styles	CT	J	32
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

4.1. Atelier de dessin technique

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser les notions de base relatives à la normalisation de l'écriture, des traits et des échelles ;
- ◆ de dessiner, à l'aide des différents instruments, des droites parallèles, des droites perpendiculaires, les angles caractéristiques, les polygones réguliers et les courbes, et de diviser la circonférence en n parties égales ;
- ◆ de différencier et de déduire les principales caractéristiques d'une pièce représentée en perspective cavalière ou isométrique et de la dessiner ;
- ◆ de dessiner une pièce suivant les trois vues en recourant à la méthode européenne ;
- ◆ d'appliquer, à partir de pièces représentées en perspective, la technique des trois vues tout en respectant les règles de mise en page et de la disposition des vues ;
- ◆ d'appliquer les règles de la cotation au travers des exercices proposés ;
- ◆ de réaliser un croquis d'un objet de forme simple à main levée.

4.2. Histoire des styles

L'étudiant sera capable :

pour l'Antiquité,

- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour l'Egypte ancienne :
 - ◆ l'ornementation et le style,
 - ◆ la construction égyptienne,
 - ◆ les traits de caractère du mobilier,
 - ◆ les particularités des sièges et des lits,
 - ◆ les méthodes de garnissage,
 - ◆ la nomenclature des bois de sièges ;
- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour la Grèce antique :
 - ◆ l'époque égéenne ;
 - ◆ les trois ordres, le vocabulaire et le style s'y rapportant,
 - ◆ la construction grecque,
 - ◆ les corrections optiques et le nombre d'or,

- ◆ les moulurations,
- ◆ les sièges et les lits ;
- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour la Rome antique :
 - ◆ le plein cintre,
 - ◆ les ouvrages d'exception,
 - ◆ les cinq ordres, le vocabulaire et le style s'y rapportant,
 - ◆ la maison à atrium et péristyle ;
 - ◆ les sièges et les lits ;

pour le Moyen Age,

- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour les époques romane et gothique :
 - ◆ les édifices religieux,
 - ◆ le mobilier d'avant et après le 14^{ème} siècle,
 - ◆ le tissu dans l'habitat ;

pour les XV^{ème} et XVI^{ème} siècles,

- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour la Renaissance italienne :
 - ◆ les éléments techniques novateurs du style (garnissage et matières de recouvrement),
 - ◆ le retour du vocabulaire ornemental antique.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser un croquis d'un objet de forme simple à main levée ;
- ◆ de dessiner les trois vues d'une pièce suivant la méthode européenne ;
- ◆ d'appliquer les lois du dessin (traits, mise en page et disposition des vues) ;
- ◆ de justifier l'influence de l'Antiquité sur les techniques et le vocabulaire contemporain ;
- ◆ de justifier l'influence du Moyen Age sur les techniques et le vocabulaire contemporain.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et le soin apportés au dessin ;
- ◆ la précision du vocabulaire technique utilisé en histoire des styles ;
- ◆ le respect du temps alloué.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle en tant que tapissier – garnisseur.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En atelier de dessin technique, il est recommandé de ne pas mettre plus de deux étudiants par poste de travail.